

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 87 (1999)

Heft: 1431-1432

Artikel: Assurance maternité : la Suisse déchirée

Autor: Krill, Marie-Jeanne

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-281563>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

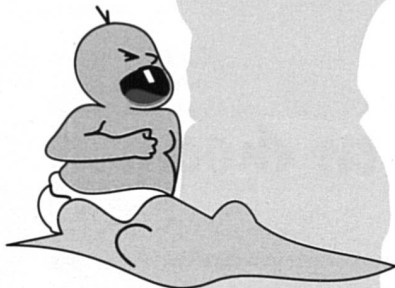
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

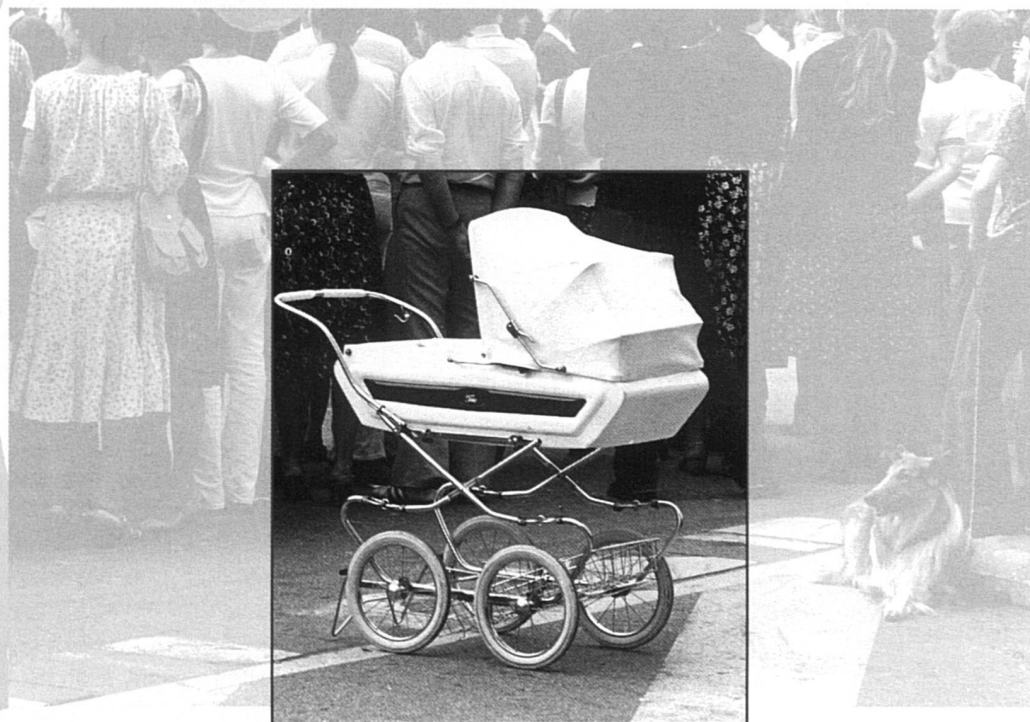
Assurance maternité: la Suisse déchirée



Déception, colère, révolte, désespoir même. Pour toutes les partisans et tous les partisans de l'assurance maternité, largement majoritaires de ce côté-ci de la Sarine, le dimanche 13 juin 1999 restera marqué d'une pierre noire. On savait certes la Suisse alémanique réticente face à ce projet pourtant fort modeste. Le clivage enregistré entre la partie latine et germanique du pays dépasse toutefois les prévisions les plus pessimistes. Alors que tous les cantons romands, la partie romande du Valais et le Tessin ont dit oui, tous les cantons alémaniques ont dit non dans des proportions allant de 86% (Appenzell AI) à 56,5% (Bâle-Ville). Le fossé est encore plus profond qu'au moment du vote sur l'EEE, puisque même les grandes villes alémaniques ont refusé le projet.

Comment expliquer cette attitude? Notamment par une conception très différente du rôle de l'Etat, l'individualisme primant sur la solidarité, mais aussi par une idée encore très conservatrice de la place de la femme dans la société. Le nombre des femmes et notamment des mères actives professionnellement est moins élevé Outre-Sarine et nombreux sont ceux qui pensent qu'elles doivent rester au foyer pour s'occuper de leurs enfants.

Le non des Alémaniques est toutefois aussi largement dû à un réflexe de peur lié aux incertitudes pesant sur l'avenir financier des assurances sociales. Une peur exploitée à fond par les opposants, Union démocratique du centre en tête, et à laquelle se sont ajoutées des craintes plus inavouées,



comme celles de voir les étrangères et les demandeuses d'asile profiter en priorité de l'assurance maternité.

En mobilisant un électorat âgé et conservateur, la question de l'asile soumise au vote en même temps a sans doute aussi contribué à amplifier ce refus. Très nettement approuvés en Suisse alémanique, le durcissement de la loi sur l'asile et les mesures urgentes visant à lutter contre les «abus» ont d'ailleurs été acceptés avec beaucoup moins d'enthousiasme en Suisse romande.

A l'inverse, c'est de ce côté-ci de la Sarine que la poursuite des essais de prescription d'héroïne, avalisée par 54,4% des citoyens suisses, a suscité le plus de réserves. Tous les cantons romands l'ont ainsi repoussée, à l'exception notable de Genève. Enfin, si les Suisses n'ont pas su se montrer solidaires envers les jeunes mères, ils ont en revanche refusé d'épargner sur le dos des handicapés. La suppression des quarts de rente dans l'assurance invalidité a en effet été rejetée par près de 70% des votants et par tous les cantons.

Marie-Jeanne Krill

La Faculté des lettres ouvre une inscription pour un poste de

MAÎTRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE en informatique et linguistique informatique

Charge: Il s'agit d'un poste à plein temps, qui comporte 6 heures de cours et séminaires hebdomadaires.

Titre exigé: doctorat ès lettres ou titre jugé équivalent, publications, solide expérience de l'enseignement universitaire.

Entrée en fonction: 1^{er} octobre 1999.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 2 juillet 1999 au décanat de la Faculté des lettres, rue de Candolle 3, 1211 Genève 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

Désirant associer tant les femmes que les hommes à l'enseignement et à la recherche, l'Université souhaite recevoir davantage de candidatures féminines.



UNIVERSITÉ DE GENÈVE